

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

États financiers au 31 mars 2009

Rapport des vérificateurs	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7
Notes complémentaires	8 - 17
Renseignements supplémentaires	18



Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Édifice Richelieu
370, chemin de Chambly
Longueuil (Québec) J4H 3Z6

Téléphone : 450 679-5110
Télécopieur : 450 679-7596
www.rcgt.com

Nous avons vérifié le bilan de La Corporation Félix Hubert d'Hérelle au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de dons, à l'excédent des produits par rapport aux charges, à l'actif et aux soldes de fonds.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des produits de dons mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Longueuil, le 26 mai 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 21089

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

			2009	2008
	Maison	Studios	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Subventions et contribution (note 4)	849 433	165 710	1 015 143	837 837
Dons de sociétés	13 428		13 428	8 558
Dons de particuliers	29 557	200	29 757	25 201
Pensions des résidents	110 622	36 465	147 087	97 109
Repas des visiteurs	9 382		9 382	6 660
Variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction	415	51	466	407
Amortissement des apports reportés	6 077	21 529	27 606	6 077
Autres produits	6 438	1 169	7 607	7 432
	<u>1 025 352</u>	<u>225 124</u>	<u>1 250 476</u>	<u>989 281</u>
Charges				
Hébergement et soutien	690 992	18 850	709 842	632 597
Locaux	47 269	24 355	71 624	62 345
Administration	216 469	13 247	229 716	236 398
Intérêts sur la dette à long terme	36 540	65 428	101 968	24 090
Amortissement des immobilisations	32 988	53 778	86 766	24 968
	<u>1 024 258</u>	<u>175 658</u>	<u>1 199 916</u>	<u>980 398</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>1 094</u>	<u>49 466</u>	<u>50 560</u>	<u>8 883</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	50 560	8 883
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	86 766	24 968
Amortissement des apports reportés	(27 606)	(6 077)
Apports reportés		(37 415)
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 5)	<u>36 011</u>	<u>(37 090)</u>
Rentrées (sorties) nettes de fonds	<u>145 731</u>	<u>(46 731)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	(88 402)	
Immobilisations	(70 463)	(2 187 406)
Emprunt bancaire	(48 237)	110 347
Apports reportés afférents aux immobilisations		686 100
Dette à long terme	80 519	1 412 645
Remboursement de dette à long terme	<u>(69 229)</u>	<u>(18 703)</u>
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(195 812)	2 983
Diminution de l'encaisse	(50 081)	(43 748)
Encaisse au début	<u>97 295</u>	<u>141 043</u>
Encaisse à la fin	<u>47 214</u>	<u>97 295</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Bilan

au 31 mars 2009

			2009	2008
	Maison	Studios	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	28 743	18 471	47 214	97 295
Dépôts à terme, 2 %, échéant en juillet 2009		88 402	88 402	
Débiteurs (note 6)	37 883	28 931	66 814	368 838
Frais payés d'avance	11 045	8 552	19 597	8 900
	77 671	144 356	222 027	475 033
Immobilisations (note 7)	1 015 522	1 914 854	2 930 376	2 946 679
	1 093 193	2 059 210	3 152 403	3 421 712
PASSIF				
Passif à court terme				
Emprunt bancaire (note 8)	20 000	42 110	62 110	110 347
Créditeurs (note 9)	128 556	39 923	168 479	423 795
Versements sur la dette à long terme	19 503	52 107	71 610	67 022
	168 059	134 140	302 199	601 164
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 10)	69 427	649 571	718 998	746 604
Dette à long terme (note 11)	536 026	1 220 026	1 756 052	1 749 350
	773 512	2 003 737	2 777 249	3 097 118
SOLDES DE FONDS				
Investis en immobilisations	390 566	(6 850)	383 716	383 703
Non affectés	(78 385)	62 323	(16 062)	(66 609)
Affectés	7 500		7 500	7 500
	319 681	55 473	375 154	324 594
	1 093 193	2 059 210	3 152 403	3 421 712

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil

Administrateur

Administrateur

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle, constituée en vertu de la Partie III de la loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'apporter de l'aide aux personnes atteintes du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA). Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Afin de se conformer aux principes comptables généralement reconnus du Canada, l'organisme a modifié rétrospectivement la comptabilisation des contributions reçues afin d'acquies des immobilisations et a retraité les états financiers de l'exercice antérieur.

Cette modification a entraîné les impacts suivants :

	\$
Au 31 mars 2008	
Solde de fonds	(671 100)
Produits reportés	671 100

Application des recommandations sur les instruments financiers

Le 1^{er} avril 2008, l'organisme a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). Cette modification comptable a été appliquée rétrospectivement.

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers.

L'adoption de ces recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de l'organisme, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût :

- L'encaisse et les dépôts à terme sont désignés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008.

Lors de la comptabilisation initiale, les dépôts à terme ont été désignés par l'organisme comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'organisme juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'organisme;

- Les subventions à recevoir sont classées comme prêts et créances. Elles sont évaluées au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008;

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

- L'emprunt bancaire, les créditeurs et la dette à long terme sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette modification n'a eu aucun effet significatif sur les états financiers au 31 mars 2008.

Normes récentes adoptées

Le 1^{er} avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'ICCA*. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de l'organisme et la façon dont il est géré. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

Normes comptables futures

Au 26 mai 2009, certaines nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus du Canada (normes) ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur. L'organisme n'a adopté aucune de ces normes de façon anticipée. Les nouvelles normes qui auront potentiellement une incidence sur les états financiers de l'organisme se détaillent comme suit :

- En septembre 2008, l'ICCA a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400, et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :
 - * Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
 - * Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
 - * Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
 - * Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et l'organisme les mettra en application à compter du 1^{er} avril 2009. La direction de l'organisme n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ces modifications sur les états financiers.

D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de l'organisme.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les principales estimations ont trait à la détermination des charges à payer et à la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des résultats incluent les produits d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés et sont présentées au poste Variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les produits de placements ne font pas l'objet d'affectations d'origine interne et externe.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Ces instruments financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration – Maison présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion liés aux activités de la Maison.

Le fonds Studios présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion des appartements supervisés des studios.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits des fonds Maison et Studios lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme comptabilise les produits de pensions des résidents sur une base mensuelle selon les prix établis et lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service est rendu et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les montants de pensions des résidents sont à payer le premier de chaque mois.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Bâtiments	40 ans
Système téléphonique	7 ans
Équipement médical et informatique	5 ans
Mobiliers, literie, agencements et équipement de cuisine	10 ans

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

4 - PRODUITS DE SUBVENTIONS

	2009	2008
	\$	\$
Gouvernement provincial	757 041	654 401
Municipal	70 102	
	<u>827 143</u>	<u>654 401</u>

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Débiteurs	302 024	(345 180)
Frais payés d'avance	(10 697)	(53)
Créditeurs	(255 316)	308 143
	<u>36 011</u>	<u>(37 090)</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts des activités de fonctionnement se détaillent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Intérêts versés	100 298	20 590

6 - DÉBITEURS

	2009	2008
	\$	\$
Maison		
Comptes clients	4 070	2 677
Taxes à la consommation à recevoir	29 398	44 554
Autres	4 415	10 292
	<u>37 883</u>	<u>57 523</u>
Studios		
Subventions à recevoir		
Fédérale		36 875
Municipale		178 010
Comptes clients	1 842	
Taxes à la consommation à recevoir	27 089	96 430
	<u>28 931</u>	<u>311 315</u>
	<u>66 814</u>	<u>368 838</u>

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

7 - IMMOBILISATIONS

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Maison			
Terrain	164 600		164 600
Bâtiment	957 820	158 062	799 758
Système téléphonique	21 743	21 743	
Équipement médical	11 008	8 979	2 029
Équipement informatique	36 694	24 117	12 577
Mobilier et agencements	51 836	17 867	33 969
Équipement de cuisine	15 332	12 743	2 589
	<u>1 259 033</u>	<u>243 511</u>	<u>1 015 522</u>
Studios			
Terrain	7 530		7 530
Bâtiment	1 897 758	47 444	1 850 314
Mobilier et literie	63 345	6 335	57 010
	<u>1 968 633</u>	<u>53 779</u>	<u>1 914 854</u>
	<u>3 227 666</u>	<u>297 290</u>	<u>2 930 376</u>
			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Maison			
Terrain	164 600		164 600
Bâtiment	892 989	134 927	758 062
Système téléphonique	21 743	21 743	
Équipement médical	10 743	7 990	2 753
Équipement informatique	33 450	20 695	12 755
Mobilier et agencements	50 818	12 734	38 084
Équipement de cuisine	14 225	12 433	1 792
	<u>1 188 568</u>	<u>210 522</u>	<u>978 046</u>
Studios			
Terrain	7 530		7 530
Construction en cours	1 897 758		1 897 758
Mobilier et literie	63 345		63 345
	<u>1 968 633</u>	<u>—</u>	<u>1 968 633</u>
	<u>3 157 201</u>	<u>210 522</u>	<u>2 946 679</u>

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

8 - EMPRUNT BANCAIRE

Maison

L'emprunt bancaire d'un montant maximum autorisé de 25 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel (2,5 %; 5,25 % en 2008) et est renouvelable en juillet 2009.

Studios

Une hypothèque de premier rang sur le terrain et le bâtiment est affectée à la garantie de l'emprunt bancaire d'un montant maximum autorisé de 339 260 \$, portant intérêt au taux préférentiel (2,5 %; 5,25 % en 2008) et renouvelable en juillet 2009.

9 - CRÉDITEURS

	2009	2008
	\$	\$
Maison		
Comptes fournisseurs et charges à payer	69 918	91 071
Salaires à payer	9 942	31 431
Vacances à payer	48 696	44 902
	<u>128 556</u>	<u>167 404</u>
Studios		
Comptes fournisseurs et charges à payer	39 923	256 391
	<u>168 479</u>	<u>423 795</u>

10 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

	2009	2008
	\$	\$
Maison		
Subvention du gouvernement provincial		
Solde au début	59 981	35 677
Montant encaissé au cours de l'exercice		29 504
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(5 200)	(5 200)
Solde à la fin	<u>54 781</u>	<u>59 981</u>
Subvention privée		
Solde au début	15 523	
Montant encaissé au cours de l'exercice		16 400
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(877)	(877)
Solde à la fin	<u>14 646</u>	<u>15 523</u>
	<u>69 427</u>	<u>75 504</u>

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

10 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (suite)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Studios		
Subvention du gouvernement fédéral		
Solde au début	368 750	
Montant encaissé au cours de l'exercice	(13 970)	368 750
Montant constaté à titre de produits de l'exercice		
Solde à la fin	<u>354 780</u>	<u>368 750</u>
Subvention municipale		
Solde au début	302 350	
Montant encaissé au cours de l'exercice		302 350
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(7 559)	
Solde à la fin	<u>294 791</u>	<u>302 350</u>
	<u>649 571</u>	<u>671 100</u>
	<u>718 998</u>	<u>746 604</u>

11 - DETTE À LONG TERME

	<u>Court terme</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$	\$
Maison			
Hypothèque immobilière de premier rang, garantie par le terrain et le bâtiment, 6,64 %, remboursable par versements mensuels de 1 574 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2012 (juste valeur 185 689 \$) (a)	7 406	175 860	182 821
Hypothèque immobilière de deuxième rang, garantie par le terrain et le bâtiment, 6,64 %, remboursable par versements mensuels de 3 015 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2012 (juste valeur 398 654 \$) (a)	12 097	379 669	360 902
	<u>19 503</u>	<u>555 529</u>	<u>543 723</u>
Studios			
Hypothèque immobilière, garantie par le terrain et le bâtiment ainsi que par la Société d'habitation du Québec (SHQ), 4,7 %, remboursable par versements mensuels de 2 811 \$, capital et intérêts, échéant en février 2013 (juste valeur 443 758 \$) (a)	11 294	486 172	497 003

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle
Notes complémentaires
 au 31 mars 2009

11 - DETTE À LONG TERME (suite)

	Court terme	2009	2008
	\$	\$	\$
Hypothèque immobilière, garantie par le terrain et le bâtiment, 4,7 %, remboursable par versements mensuels de 6 403 \$, capital et intérêts, échéant en février 2013. Cette hypothèque est remboursée entièrement par la SHQ (juste valeur 741 110 \$) (a)	40 813	785 961	775 646
	<u>52 107</u>	<u>1 272 133</u>	<u>1 272 649</u>
		1 827 662	1 816 372
Versements exigibles à court terme	71 610	71 610	67 022
		<u>1 756 052</u>	<u>1 749 350</u>

- (a) La juste valeur des hypothèques immobilières a été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt de 15,7 % qui représente le taux dont la société pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires.

Les versements sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 71 610 \$ en 2010, à 73 904 \$ en 2011, à 573 815 \$ en 2012 et à 1 108 333 \$ en 2013.

12 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé.

Le risque de crédit de l'organisme provient principalement des comptes clients. Ces actifs financiers sont gérés et analysés par l'organisme afin de détecter toute moins-value. Au 31 mars 2009, la direction estime que le risque de crédit de l'organisme relatif à ces actifs financiers est faible.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

12 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

L'encaisse et les dépôts à terme sont détenus dans des institutions financières reconnues. La direction de l'organisme considère que ces actifs financiers sont à faible risque de perte.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'emprunt bancaire porte intérêt à un taux variable et expose donc la société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse. L'organisme établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations et atteindre ses objectifs.

13 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'organisme gère son capital, soit les soldes de fonds, principalement par le biais de subventions, de dons et de produits de pensions.

L'organisme n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

14 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

			2009	2008
	Maison	Studios	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS				
Agence de la santé et des services sociaux – Montréal	672 433		672 433	648 383
Centraide	162 000		162 000	167 000
Fondation Farha		11 000	11 000	16 436
SHQ		84 608	84 608	6 018
Office municipal d'habitation		70 102	70 102	
Contribution privée	15 000		15 000	
	849 433	165 710	1 015 143	837 837
HÉBERGEMENT ET SOUTIEN				
Salaires et charges sociales	601 101	18 850	619 951	543 050
Nourriture	51 863		51 863	45 102
Fournitures	12 831		12 831	18 000
Formation et perfectionnement	1 824		1 824	1 019
Charges locatives	18 255		18 255	18 040
Transport des résidents	3 249		3 249	6 211
Entretien et réparations	1 869		1 869	1 175
	690 992	18 850	709 842	632 597
LOCAUX				
Énergie	20 739	10 926	31 665	18 431
Entretien et réparations	8 934		8 934	22 925
Assurances	10 023	2 548	12 571	13 940
Taxes et permis	7 573	10 881	18 454	7 049
	47 269	24 355	71 624	62 345
ADMINISTRATION				
Salaires et charges sociales	148 705		148 705	166 175
Honoraires professionnels	22 451	218	22 669	28 732
Télécommunications	13 103	1 348	14 451	12 707
Assurances responsabilité	8 746		8 746	7 016
Entretien et réparations	4 178	4 497	8 675	3 718
Créances douteuses	1 203		1 203	
Fournitures	6 702	1 168	7 870	7 750
Frais liés aux activités	91		91	1 515
Frais bancaires	3 810	142	3 952	2 733
Location d'équipement	3 516		3 516	2 993
Publicité et promotion	2 577	5 874	8 451	1 541
Autres dépenses	1 387		1 387	1 518
	216 469	13 247	229 716	236 398